



Réf. Farde e-Assemblées : 2440901

N° OJ : 26

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/01/2022

Objet : Contrat de Quartier Durable "Les Marolles".- Opération 6.00.- Appel aux initiatives citoyennes "Made in Marolles" 4ème édition.- Subsidés.- Montant total : 106.273,00 EUR.- Dossier de référence n° 2021/5757 (Réf. 20211208).

Le Conseil communal,

Considérant que l'opération 6.00 « Appel aux initiatives citoyennes - Made in Marolles », à mener par la Cellule Rénovation urbaine de la Ville de Bruxelles, figure au programme quadriennal du Contrat de Quartier Durable (CQD) Les Marolles, adopté par le Conseil communal le 23 avril 2018 et par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale par notification à la Ville de Bruxelles en date du 11 juillet 2018 ;

Considérant que cette opération vise à soutenir des initiatives locales de petite échelle répondant aux objectifs suivants :

- renforcer la cohésion sociale et/ou la convivialité dans le périmètre du CQD Les Marolles,
- renforcer l'identité de quartier dans le périmètre du CQD Les Marolles (renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté du quartier),
- animer et/ou intervenir dans l'espace public du périmètre du CQD Les Marolles pour le rendre plus agréable, partagé et accessible à tous,
- permettre aux habitants et aux usagers du périmètre du CQD Les Marolles d'être acteurs de la vie de leur quartier ;

Vu sa décision du 28 juin 2021, adoptant le règlement de participation à la 4ème édition de l'appel aux initiatives citoyennes « Made in Marolles » ;

Considérant qu'un jury s'est réuni le 30 novembre 2021 afin d'évaluer les 15 propositions reçues sur base des critères repris au règlement en question ;

Considérant que suite à l'évaluation des dossiers reçus et aux compléments d'information apportés par les porteurs de projets, le jury considère que 12 propositions peuvent être sélectionnées, représentant un subside de 90.773,00 EUR, à savoir :

- 30.000,00 EUR en faveur des bénéficiaires personnes physiques et initiatives suivants :
 - o ROBLES HIDALGO Bernardo Jose - Bosch - 10.000,00 EUR
 - o MOUDDEN RIDAI Ikram - Les Mérolutionnaires sortent de l'ordinaire - 10.000,00 EUR
 - o ARIU Federico - Marolles TV - 10.000,00 EUR

- 60.773,00 EUR en faveur des bénéficiaires personnes morales (asbl) et initiatives suivants :
 - o C.A.R.S. - Benevo' liens - 8.500,00 EUR
 - o Ecole maternelle H. Dachsbeck - Carré biodiversité - 2.902,00 EUR
 - o Les enfants des Marolles - Festival Made in Marolles 2°ed - 10.000,00 EUR
 - o C.A.R.S. - Graf mon quartier - 6.600,00 EUR
 - o Les Capucines - La cuisine nous réunit 2°ed - 7.700,00 EUR
 - o Tea Time Production - Les marolles et nous - 7.600,00 EUR
 - o Extra Mazette - Mazette, de la vie dans les Marolles ! - 5.000,00 EUR
 - o Art et Marge Musée - Photo sensible - 2.500,00 EUR
 - o Foyer des Jeunes des Marolles - Projet textile - 9.971,00 EUR

Considérant que le jury propose de ne pas retenir 3 propositions, à savoir :

- o Stefan Op de Beeck - Club MET - 6.430,00 EUR
- o Thomas Prédour - Le Chevreuil heureux - 10.000,00 EUR
- o Géopolis - L'Ascenseur, een plaats voor muziek, ontmoeting en onderwijs - 8.000,00 EUR

Considérant que les propositions « Le Chevreuil heureux » et « L'Ascenseur, een plaats voor muziek, ontmoeting en onderwijs » peuvent néanmoins être retenues par la Ville suite à l'acceptation par les candidats de l'adaptation de leur projet, à savoir :

- o Thomas Prédour - Le Chevreuil heureux - 7.500,00 EUR

Mettre en place des ateliers de slam/poésie des habitants du quartier, organiser une fête de printemps impliquant des artistes locaux et un spectacle de poésie/slam écrit par les habitants, le tout pour animer la rue du Chevreuil, avec un budget de 7.500,00 EUR au lieu de 10.000,00 EUR.

- o Géopolis - L'Ascenseur, een plaats voor muziek, ontmoeting en onderwijs - 8.000,00 EUR

Développer l'atelier radio, organiser des visites guidées pour les écoles et les groupes de jeunes en assurant en amont du démarrage du projet les partenariats avec les acteurs locaux (budget identique).

Considérant que les crédits appropriés sont inscrits aux articles 93022/33101 et 93022/33202 du budget ordinaire de 2021 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins ;

ARRETE :

Article 1

Le principe d'accorder un subside de 90.773,00 EUR aux 12 lauréats de l'appel aux initiatives citoyennes "Made in Marolles", 4ème édition, du Contrat de Quartier Durable Les Marolles, est adopté.

Article 2

Le principe d'accorder un subside de 7.500,00 EUR à Thomas Predour pour son initiative "Le Chevreuil heureux", non sélectionnée par le jury de l'appel aux initiatives citoyennes "Made in Marolles", 4ème édition, suite à son acceptation de l'adaptation de sa proposition dans le sens de la mise en place d'ateliers de slam/poésie des habitants du quartier, de l'organisation d'une fête de printemps impliquant des artistes locaux et d'un spectacle de poésie/slam écrit par les habitants, est adopté.

Article 3

Le principe d'accorder un subside de 8.000,00 EUR à l'asbl Géopolis pour son initiative "L'Ascenseur, een plaats voor muziek, ontmoeting en onderwijs", non sélectionnée par le jury de l'appel aux initiatives citoyennes "Made in Marolles", 4ème édition, suite à son acceptation de l'adaptation de sa proposition dans le sens du développement de l'atelier radio, de l'organisation de visites guidées pour les écoles et les groupes de jeunes, en assurant en amont du démarrage du projet les partenariats avec les acteurs locaux, est adopté.

Article 4

La liste des subsides nominatifs du budget 2021 est adoptée, à savoir :

- A l'article 93022/33101 du budget ordinaire 2021 :
 - o ROBLES HIDALGO Bernardo Jose : 10.000,00 EUR
 - o MOUDDEN RIDAI Ikram : 10.000,00 EUR
 - o ARIU Federico : 10.000,00 EUR
 - o PREDOUR Thomas : 7.500,00 EUR

- A l'article 93022/33202 du budget ordinaire 2021 :
 - o Asbl "C.A.R.S." (Benevo' liens) : 8.500,00 EUR
 - o Ecole maternelle H. Dachsbeck : 2.902,00 EUR
 - o Asbl "Les enfants des Marolles" : 10.000,00 EUR
 - o Asbl "C.A.R.S." (Graf mon quartier) : 6.600,00 EUR
 - o Asbl "Les Capucines" : 7.700,00 EUR
 - o Asbl "Tea Time Production" : 7.600,00 EUR
 - o Asbl "Extra Mazette" : 5.000,00 EUR



- o Asbl "Art et Marge Musée" : 2.500,00 EUR
- o Asbl "Foyer des Jeunes des Marolles" : 9.971,00 EUR
- o Asbl "Géopolis" : 8.000,00 EUR

Annexes :

[PV du jury \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Règlement de participation \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)